## Débat sur les Orientations Budgétaires 2021.

## Intervention de Claude BINETRUY, adjoint en charges des finances

« Comme vient de le dire notre Maire, le débat sur les orientations budgétaires est prévu par la Loi afin d'aider le Conseil Municipal à déterminer le futur possible pour la commune à la lumière de la situation actuelle, tant du point de vue financier que du point de vue des objectifs souhaités.

Il me revient de vous présenter la partie financière en partant des chiffres de 2020 que nous aurons à approuver (ou pas !) lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Compte Administratif du budget général de 2020 se résume ainsi :

Recettes de fonctionnement : 4.995.078 €

Dépenses : 3.736.721 € Excédent : 1.258.357 €

Recettes d'investissement : 3.787.568 €

Dépenses : 2.927.673 € Excédent : 859.895 €

Report des chiffres de 2019 :

Déficit d'investissement de 1.184.339 € et Excédent de fonctionnement de 274.752 € - Soit un résultat final de 1.208.664 €

Pour le budget bois l'excédent 2020 corrigé des chiffres 2019 s'élève à 49.505 € d'excédent. Par suite de la mise sur le marché d'un grand nombre de chablis et de bois scolytés, les rentrées de 2020 n'ont pas été à la hauteur des espérances, tout comme cela avait été le cas en 2019. Sachant que nous n'avons pas encore pu acheter la parcelle boisée menant au belvédère des « Taillards » pour la somme de 25.000 € environ, rien n'a été prélevé du budget bois pour le porter au budget général. Ce n'était pas nécessaire. Nous avons moins vendu mais le bois est toujours sur pied et il continue de pousser. Donc rien de grave pour les finances de notre commune.

Depuis que le Conseil Municipal a décidé d'intégrer la gestion du CCAS, le budget général se trouve modifié dans sa structure par l'apport des chiffres liés à l'action sociale de la commune. Je veux parler des recettes et dépenses de la garderie et de la petite enfance : salaires, prestations, chauffage etc...

La comparaison avec les autres communes de même population est donc plus facile.

Toutes les communes de plus de 5.000 habitants n'ayant pas encore validé leur compte administratif ce comparatif n'est pas utile à ce jour. (seules les Communes de Morteau et Villers sont enregistrées...)

Nous pouvons noter que l'impossibilité de réaliser certains chantiers ou investissements sur 2020, principalement la place Droz-Bartholet, le paiement des travaux du cimetière, aire de jeux à la garderie etc..., ont engendré de moindres dépenses (qui seront bien entendu reportées cette année). De plus des recettes inattendues, taxes sur les mutations immobilières (- 5000 hab et + 5000 hab.), subventions DETR rue de la forêt, font que notre excédent de l'année 2020 est supérieur à nos prévisions et est le bienvenu pour l'exercice 2021!

Les revenus de la taxe d'habitation et taxe foncière sont passés de 2.086 K€ en 2019 à 2.137 K€ en 2020 soit un peu plus de 2% de hausse sans que nous ayons modifié les taux de cette fiscalité.

Comment évoluera ce revenu communal avec la suppression de la taxe d'habitation pour tous ? Affaire à suivre....

Nous reparlerons de tous ces chiffres lors de notre prochain Conseil Municipal consacré au vote du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif de 2021.

Au premier janvier 2021 la dette communale s'élevait à 5.142.416 €. Au cours de cette année nous réduirons notre capital du de 520.725 € pour rester devoir, sauf nouveaux crédits, la somme de 4.621.690 € au 31/12/21.

Pour faire face aux factures concernant l'extension de l'école nous avions emprunté un crédit de trésorerie de 300 K€ que nous devons rembourser à réception des subventions et de la récupération de la TVA sur ces travaux. La prévision pourrait être de rembourser 150 K€ en 2021 si nous percevons les subventions attendues, ce qui ramènerait notre dette totale à 4.471.690 € au 31/12/2021. Les 150 K€ restant seront remboursés l'an prochain puisque nous devrions recevoir le remboursement de la TVA payée en 2020.

Donc une situation financière satisfaisante permettant à la commune d'envisager la réalisation d'investissements raisonnés.

Chaque commission va présenter ses souhaits et propositions d'investissement pour cette année. Une étude approfondie sera faite par la commission finances qui proposera au prochain Conseil Municipal ce qu'il serait possible de réaliser en 2021 et ce qui, peut-être, devrait être repoussé sur d'autres exercices futurs.

Mais nous devrons en priorité faire face aux dépenses quasi obligatoires d'entretien de nos routes, aux dépenses nécessaires d'entretien : des bâtiments et autres installations, du matériel et véhicules.

Nous devrons également tenir compte des projets à moyens termes évoqués lors de nos prochaines réunions et garder des capacités financières en vue de leurs réalisations.

Soyons de bons gestionnaires, actifs et novateurs tout en restant réalistes quant à la capacité financière réelle de notre belle commune.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions si vous le souhaitez. »

lle a unidente de pri talance. Despito de estat quarrone, mitgaappan abgonitation. A roper assimus si vens le muharte, m